

## COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUILLET 2021

---

*Le lundi cinq juillet deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal, convoqué le vingt-neuf juin deux-mille-vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick JARRY, Maire.*

**Etaients présents** : M. JARRY, Maire

Mme BOUDJEMAÏ, M. ABDELOUAHED, Mme COURTAUX, M. TAYEB, Mme PENTURE, M. BELLIER, Mme NGIMBOUS BATJÔM, M. GAUCHÉ-CAZALIS, Mme KASMI, M. SELMET, Mme COR, M. MARTIN, Mme ALI, M. ADAM, Mme REZZAG BARA, M. SOLAS, Mme KASHEMA, M. SAGE, Maires Adjoints.

Mme CORTES, M. JATHIERES, Mme LACOT, Mme FAKED, M. HMANI, Mme METEYER, M. NONGA, M. PINTO MARTINS, M. DEBORD, M. ALLAL, Mme MAGNON, M. DENOIS, M. AZZOUZ, Mme KACHOUR, M. HINGANT, M. DESMOULINS, Mme MAUFRAIS, Mme BOUSSISSI-POULLARD, M. RIBAUT, M. DROUCHE, Mme BEDIN, M. BOUGHEZALA, Mme FEAUGAS, M. OUBUIH, conseillers municipaux.

**Excusés** : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

M. DIABY à M. ABDELOUAHED  
Mme GENTHON à M. JATHIERES  
Mme COULTER à Mme COR  
Mme MOUNIER à Mme KASHEMA  
Mme SAIDJ à M. DEBORD  
Mme LAMORA à M. TAYEB  
M. GAUTHIEROT à M. MARTIN  
Mme CHAMPENOIS à Mme MAGNON  
M. GUILLEMAUD à Mme BOUSSISSI-POULLARD  
Mme DECIS à Mme BEDIN

### LE CONSEIL

DESIGNE Madame Nesrine REZZAG BARA comme secrétaire de séance

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2021

*A l'unanimité des votes exprimés,*

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 22 février au 6 juin 2021

*La séance est suspendue pour donner réponses aux 5 questions orales des habitants*

### **54. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville présenté par le comptable public**

---

ENTEND, DEBAT et ARRETE le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable public

*Par 45 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre,  
M. Drouche ne prenant pas part au vote,*

## **55. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville**

---

*Monsieur Patrick Jarry, Maire, assiste à la discussion et quitte la salle du Conseil municipal au moment du vote,  
Madame Zahra Boudjemai, Première adjointe, présidant la séance en son absence*

ARRETE le compte administratif 2020 du budget principal pour un résultat excédentaire de 3 172 577,54 €, compte tenu des restes à réaliser, des charges et des produits rattachés et des reports

*Par 45 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre,  
M. Jarry ne prenant pas part au vote,*

*Monsieur Patrick Jarry, Maire, rejoint la salle du Conseil municipal et préside la séance*

## **56. Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville**

---

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 1 576 778.38 € à la section d'investissement et pour un montant de 3 172 577.54 € à l'excédent reporté

*Par 45 voix, le groupes « Nanterre Ensemble » et M. Oubuih votant contre,  
Mme Feugas ne prenant pas part au vote,*

## **57. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal présenté par le comptable public**

---

ENTEND, DEBAT et ARRETE le compte de gestion 2020 présenté par le Comptable public

*Par 46 voix, Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin), Mme Maufrais et le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre, M. Bougezala et M. Ribault ne prenant pas part au vote,*

## **58. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal**

---

*Monsieur Patrick Jarry, Maire, assiste à la discussion et quitte la salle du Conseil municipal au moment du vote,  
Madame Zahra Boudjemai, Première adjointe, présidant la séance en son absence*

ARRETE le compte administratif 2020 pour un résultat exécutoire de 3 763,80 € reports compris

*Par 45 voix, le groupe « Nanterre Ensemble » et Mme Feugas votant contre, M. Jarry et M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

*Monsieur Patrick Jarry, Maire, rejoint la salle du Conseil municipal et préside la séance*

## **59. Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe de la restauration du personnel communal**

---

DECIDE d'affecter le résultat pour un montant de 5 239.49 € à la section d'investissement reporté et pour un montant de 1 152.26 € au fonctionnement reporté

*Par 46 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre,*

## **60. Gestion de la dette communale – Rapport annuel**

---

PREND ACTE du rapport annuel

ADOpte les orientations de gestion active de la dette qui y sont présentées

*Par 46 voix, Mme Bedin, M. Boughezala, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin), M. Ribault et le groupe  
« Nous sommes Nanterre » votant contre, Mme Maufrais ne prenant pas part au vote,*

## **61. Fixation des tarifs au quotient familial de la rentrée scolaire 2021 à la fin des vacances d'été 2022**

---

FIXE les tarifs soumis au quotient familial

*A l'unanimité des votes exprimés,  
M. Abdelouahed et M. Diaby (pouvoir à M. Abdelouahed) ne prenant pas part au vote,*

## **62. Projet de Rénovation Intérêt National (PRIN) du quartier Parc Sud (deuxième phase), Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) du quartier Chemin de l'Île, Projet de Rénovation d'Intérêt Régional (PRIR) du quartier du Petit Nanterre-Potagers/abords du CASH Evolution des éléments financiers de la convention NPNRU valant avenant n°1 à la convention approuvée en 2019**

---

APPROUVE la nouvelle version de la convention NPNRU

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants ultérieurs, et à signer tous les actes et pièces nécessaires à leur exécution

*A l'unanimité des votes exprimés,  
Mme Boudjemaï, Mme Courtaux, M. Hmani et M. Drouche ne prenant pas part au vote,*

## **63. Rapport annuel 2020 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SEMNA (et présentation des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité locale qui seront votés au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense)**

---

APPROUVE le rapport de la SEMNA

PREND CONNAISSANCE des comptes-rendus annuels d'activités des secteurs de la Boule, du Chemin de l'Île et des Provinces Françaises

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Kasmi s'abstenant,  
M. Jarry, Mme Ali, Mme Cor, Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Hmani, Mme Lacot, Mme Meteyer,  
Mme Ngimbous Batjôm, M. Nonga, M. Solas et M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

## **64. Rapport annuel 2020 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SPLNA (et présentation des comptes-rendus annuels d'activités à la collectivité locale qui seront votés au Conseil de territoire de Paris Ouest La Défense)**

---

APPROUVE le rapport de la SPLNA

PREND CONNAISSANCE des comptes-rendus annuels d'activités des secteurs des Guillaeries, du Parc Sud, des Papeteries et du Petit Nanterre

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Feaugas s'abstenant,  
M. Jarry et M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

## **65. Acquisition par la Ville de voies et espaces publics propriétés de Hauts-de-Seine Habitat**

---

DECIDE l'acquisition à titre gratuit des parcelles situées rue de la Paix, rue de Watford, rue Jacques Decour et sur le secteur des Fontenelles

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

DECIDE de classer dans le domaine public communal les voies en vue de la mise à jour du plan cadastral de la commune

AUTORISE le Trésorier municipal à verser le montant des frais d'acquisition

*A l'unanimité,*

---

**66. Acquisition d'un terrain situé 38 avenue de la République**

---

DECIDE l'acquisition d'un terrain d'environ 1 050 m<sup>2</sup>, cadastré Y n° 66, 213, et 228p, pour un montant de 650 000 € TTC

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire

AUTORISE le Trésorier municipal à verser le montant de cette acquisition

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Jarry et M. Sage ne prenant pas part au vote*

---

**67. Echange foncier au 92 rue Henri Barbusse / rue du Bois Joly**

---

PRONONCE le déclassement de l'emprise d'environ 31m<sup>2</sup>, cadastrée CT 117, non bâtie et clôturée, déjà intégrée de fait à la propriété de la SCI NANTERRE BARBUSSE

APPROUVE l'échange foncier sans soulte, à intervenir entre la Ville et la SCI NANTERRE BARBUSSE ou la SCCV NANTERRE HENRI BARBUSSE, entre une emprise de 55m<sup>2</sup> située rue Henri Barbusse, cadastrée CU 26p, et une emprise de 31m<sup>2</sup> privée située rue du Bois Joly, cadastrée CT n° 117p

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes et l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire

*A l'unanimité,*

---

**68. Protocole d'accord de relocalisation de la boucherie Lemasson**

---

APPROUVE le protocole

AUTORISE le Maire à signer le dit protocole, ainsi que ses avenants ultérieurs et à signer tous les actes et pièces nécessaires à son exécution

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Denois s'abstenant,*

---

**69. Acquisition d'un foncier grevé d'une servitude trentenaire sur le secteur des anciennes papeteries de la Seine**

---

APPROUVE la constitution d'une servitude trentenaire de passage sur la future voie appelée à être rétrocédée à la Ville aux termes de sa réalisation par la SPLNa, longeant le lot I de la ZAC des Papeteries

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Kasmi et M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

---

**70. Mise en place d'un Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés à Nanterre (POPAC) - Avenant n°1 à la Convention entre l'Agence Nationale de l'Habitat et l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest la Défense**

---

APPROUVE l'avenant n°1

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout acte intervenant dans cette affaire

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Bellier, M. Hmani et Mme Meteyer ne prenant pas part au vote,*

**71. Alexandre-Clemenceau**  
**Réalisation de 14 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat**  
**Subvention et garantie communale de l'emprunt**

---

DECIDE d'attribuer à Nanterre Coop Habitat une participation communale pour surcharge foncière d'un montant total de 154 000 €

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 587 500€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

En contrepartie de cette participation communale, 3 logements seront réservés au titre du contingent municipal

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Jarry, Mme Boudjemai, Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Debord, M. Hmani, Mme Kasmi, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord), M. Ribault et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

**72. 15-17 rue Paul Vaillant Couturier**  
**Réalisation de 14 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat**  
**Subvention et garantie communale de l'emprunt**

---

DECIDE d'attribuer à Nanterre Coop Habitat une participation communale pour surcharge foncière d'un montant total de 154 000 €

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 700 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 25 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

En contrepartie de cette participation communale, 3 logements seront réservés au titre du contingent municipal

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Jarry, Mme Boudjemai, Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Debord, M. Hmani, Mme Kasmi, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord), M. Ribault et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

**73. Provinces Françaises – ANRU**  
**Réhabilitation de 488 logements locatifs sociaux par Nanterre Coop Habitat**  
**Modification de la garantie communale de l'emprunt**

---

ABROGE la délibération n°204 du 10 décembre 2019

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 900 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

En contrepartie de cette participation communale, 98 logements seront réservés au titre du contingent municipal

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Jarry, Mme Boudjemai, Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Debord, M. Hmani, Mme Kasmi, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord), M. Ribault et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

**74. Convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Ile de France et la ville de Nanterre au titre de l'année 2021**

---

APPROUVE la convention pour la mise en place d'actions en faveur de l'artisanat en 2021, pour un montant de 8.000 €

AUTORISE le Maire de Nanterre à signer cette convention

AUTORISE le Trésorier à payer le montant de la dépense

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Boudjemaï et M. Hingant ne prenant pas part au vote,*

**75. Organisation et l'animation de la Ferme Géante au titre de l'année 2021 - Convention entre la ville de Nanterre et l'Office de Tourisme**

---

APPROUVE la convention de partenariat pour un montant de 34 000 €

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier Municipal à payer le montant de la dépense

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Tayeb, Mme Lamora (pouvoir à M. Tayeb) et M. Hingant ne prenant pas part au vote*

**76. Organisation et animation de la Journée du Commerce et de l'Artisanat de Nanterre au titre de l'année 2021 - Convention entre la ville de Nanterre et l'association des commerçants du centre-ville de Nanterre**

---

APPROUVE la convention définissant les modalités d'organisation et de versement d'une subvention de 6 000 €

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout acte afférent

AUTORISE le Trésorier municipal à payer le montant de cette dépense

*Par 49 voix, Mme Boudjemaï votant contre,*

*M. Bellier, Mme Magnon et Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon) ne prenant pas part au vote,*

**77. Modification du tableau des postes**

---

DECIDE diverses créations et suppressions de postes au sein du personnel communal et la modification de l'état des effectifs

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Sage ne prenant pas part au vote,*

**78. Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel de la commune de Nanterre**

---

FIXE le régime indemnitaire

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Hingant s'abstenant,*

*M. Abdelouahed, M. Diaby (pouvoir à M. Abdelouahed) et M. Boughezala ne prenant pas part au vote,*

**79. Mise en œuvre de la loi de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ; adoption du règlement intérieur du temps de travail du personnel de la Commune de Nanterre**

---

INSTAURE une durée annuelle du travail effectif au sein de la collectivité de 1 607 heures pour un agent à temps complet, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées et ce, à compter du 1er janvier 2022

ADOpte le règlement intérieur relatif au temps de travail qui définit les nouvelles modalités d'organisation et de gestion du temps de travail au sein de la commune de Nanterre

ABROGE les règles de gestion et d'aménagement du temps de travail antérieurement en vigueur

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Hingant s'abstenant, le groupe « Aimer Nanterre » ne prenant pas part au vote,*

## **80. Approbation du partenariat avec l'association Créative handicap**

---

APPROUVE le projet de convention d'objectifs 2021-2023 entre la Ville, le CCAS et l'Association Créative Handicap

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'Association Créative Handicap dans le cadre du dispositif « Vie dans la Ville » au titre de l'année scolaire 2021-2022

AUTORISE le Maire à signer les dites conventions

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Selmet et Mme Maufrais ne prenant pas part au vote,*

## **81. Partenariat 2021-2023 entre la commune de Nanterre, le Secours Populaire Français et le Secours Catholique pour assurer la continuité de l'aide alimentaire apportée aux Nanterriens tout au long de l'année**

---

APPROUVE les conventions de partenariat

AUTORISE le Maire à signer ces conventions

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Hmani, M. Jathières et Mme Genthon (pouvoir à M. Jathières) ne prenant pas part au vote*

## **82. Approbation de la démarche de conventionnement pour la labellisation de la cité éducative de Nanterre**

---

VALIDE l'état d'avancement de la démarche fruit de la mobilisation partenariale des trois copilotes que sont la Préfecture des Hauts-de-Seine, la direction départementale des services de l'Education nationale et la Ville  
CONFIRME l'engagement de la Ville à mobiliser les moyens alloués à la mise en œuvre le plan d'actions de la Cité éducative du Parc dès que les budgets afférents lui seront signifiés

MANDATE le Maire pour effectuer toutes les diligences nécessaires à la finalisation des projets de convention cadre triennale de labellisation de la cité éducatives de Nanterre et de convention de mutualisation au titre du fonds de la cité éducative de Nanterre de façon à ce que leur approbation puisse être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*Mme Kashema et Mme Mounier (pouvoir à Mme Kashema) ne prenant pas part au vote,*

## **83. Approbation de l'accord-cadre entre la ville de Nanterre et l'université Paris Nanterre**

---

APPROUVE l'accord-cadre pour une durée de trois ans à compter de son entrée en vigueur

AUTORISE le maire à signer cet accord-cadre et les actes afférents

*A l'unanimité,*

## **84. Ecole privée Sainte Geneviève – Convention relative au versement du forfait communal**

---

AUTORISE le Maire à signer la convention de forfait communal

FIXE le montant de la participation de la ville aux frais de fonctionnement à 699.61 euros, à hauteur du nombre d'élèves nanterriens sur la base du forfait communal

*A l'unanimité,*

## **85. Projet éducatif de territoire et Plan Mercredi - Approbation de l'avenant pour l'année 2021-2022**

---

APPROUVE l'avenant à la convention

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et tous les documents afférents à la convention susvisée

AUTORISE le Maire à percevoir le fonds de soutien y afférents

*A l'unanimité,*

**86. Contrat de Développement 2021-2023 à passer avec le Département des Hauts-de-Seine en vue de l'attribution de subventions départementales en fonctionnement - Approbation des termes du contrat**

---

APPROUVE les termes du Contrat de Développement  
AUTORISE le Maire à signer tous les actes et notamment le dit Contrat de Développement Ville-Département

*A l'unanimité,*

**87. Contrat de Ville**

**Approbation de la répartition financière de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2021 et son versement aux associations partenaires dans le cadre du Contrat de développement Ville de Nanterre- Département des Hauts-de Seine**

---

APPROUVE la répartition financière de l'enveloppe départementale et son versement aux associations partenaires

DECIDE que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23.000 euros des conventions de subventionnement seront passées entre la Ville et les associations concernées

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Jarry, M. Denois, Mme Penture, M. Solas, M. Martin, M. Azzouz, M. Bellier, Mme Cortes et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

**88. Contrat de développement Département-Ville de Nanterre : répartition financière de l'enveloppe départementale des subventions de fonctionnement pour l'année 2021 et son versement aux associations et structures porteuses**

---

APPROUVE la répartition financière de l'enveloppe départementale

DECIDE que, pour les subventions dont le montant est supérieur à 23.000 euros, ou dont le cumul est supérieur à ce montant, des conventions de subventionnement seront passées entre la Ville et les associations concernées

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Abdelouahed, M. Diaby (pouvoir à M. Abdelouahed), Mme Cortes, Mme Meteyer et M. Oubuih ne prenant pas part au vote*

**89. Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) adossée au Contrat de Ville - Approbation de l'avenant pour la prolongation**

---

APPROUVE les termes de l'avenant pour la prolongation de la convention 2018-2020 et autorise le Maire à le signer

*A l'unanimité des votes exprimés,*

*M. Jarry, Mme Boudjemaï, Mme Champenois (pouvoir à Mme Magnon), Mme Coulter (pouvoir à Mme Cor), M. Debord, M. Hmani, Mme Magnon, Mme Cor, Mme Kasmi, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord) ne prenant pas part au vote*

**90. Versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du Fonds d'intervention Associatif**

---

DECIDE le versement de subventions exceptionnelles aux associations suivantes : 1000€ à Accours Jean Moulin ; 500€ à Auti's Mom ; 600€ à Handicap parlons vrai ; 500€ à Occurens ; 2800€ aux Crea's ; 1000€ aux Cœurs joyeux de l'outre-mer ; 1000€ aux Petits frères des pauvres ; 1000€ à Sangs mêlés ; 300€ au Potager reclus

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Bellier et M. Boughezala ne prenant pas part au vote,*

**91. Signature de la charte intercommunale d'insertion relative aux projets de renouvellement urbain NPNRU de l'EPT Paris Ouest La Défense**

---

ADOpte la charte intercommunale d'insertion  
AUTORISE le Maire à signer la charte et tout acte afférant

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Bellier ne prenant pas part au vote,*

**92. Convention d'objectifs 2021-2023 entre la ville de Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine, pour La Maison de la musique de Nanterre, scène conventionnée d'intérêt national – art et création – pour la musique**

---

APPROUVE la convention de partenariat  
AUTORISE le Maire à signer ladite convention  
AUTORISE le receveur municipal à encaisser ladite subvention

*A l'unanimité,*

**93. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Nanterre et l'ensemble orchestral d'aujourd'hui TM+ (2019/2022) - Avenant annuel 2021-2022**

---

APPROUVE l'avenant n°4  
AUTORISE le Maire à signer ledit avenant

*A l'unanimité,*

**94. Convention d'objectifs 2021-2023 entre la ville de Nanterre et le Département des Hauts-de-Seine pour la Terrasse espace d'art**

---

APPROUVE la convention de partenariat  
AUTORISE le Maire à signer ladite convention  
AUTORISE le receveur municipal à encaisser ladite subvention

*A l'unanimité,*

**95. Dispositif « Orchestre au collège » - Convention entre la ville de Nanterre et le Collège André Doucet de Nanterre**

---

APPROUVE la convention, pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024  
AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférant

*A l'unanimité,*

**96. Convention tripartite entre la ville de Nanterre, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts-de-Seine et le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine pour l'organisation d'ateliers de guitare en direction des personnes majeures**

---

APPROUVE la convention tripartite définissant les conditions et modalités d'organisation d'ateliers de guitare en direction des publics majeurs placés sous-main de justice, au centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine qui se dérouleront du 14 septembre 2021 au 28 juin 2022  
AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférant

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Azzouz ne prenant pas part au vote,*

**97. Attribution d'une subvention au club de basket Nanterre 92 SAS pour des missions d'intérêt général à mener dans les quartiers, les collèges et les lycées**  
**Approbation de la convention**

---

APPROUVE la convention pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 270 000 euros pour la saison sportive 2021/2022

AUTORISE le Maire à signer cette convention

*A l'unanimité,*

**98. Paris 2024 – Nanterre – Collectivité hôte - Convention pour le "Live des Jeux" 2021**

---

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le l'Etablissement Public Paris-Ouest La Défense et l'Association Paris 2024 - Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et paralympiques pour l'organisation du « Live des Jeux » les 31 juillet et 4 septembre 2021 à Nanterre

*A l'unanimité,*

**99. Adhésion au Club des sites**

---

APPROUVE l'adhésion de la ville de Nanterre

*A l'unanimité des votes exprimés,  
M. Hmani et M. Desmoulins ne prenant pas part au vote,*

**100. Projets relatifs aux constructions-réhabilitations de groupes scolaires ou bâtiments communaux**  
**Conventions pluriannuelles avec des organismes financeurs**

---

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires aux opérations suivantes : construction groupe scolaire Groues 1 ; construction groupe scolaire Groues 2 ; construction groupe scolaire Groues 3 ; réhabilitation et reconstruction partielle groupe scolaire Gorki ; réhabilitation et réaménagement groupe scolaire Langevin ; reconstruction et restructuration groupe scolaire Decour ; réhabilitation du bassin olympique du Palais des sports ; reconstruction du gymnase Langevin ; construction gymnase Courrière Garenne ; construction gymnase de la plaine des sports des Groues ; réhabilitation du Centre d'art dramatique Nanterre-Amandiers ; travaux de la médiathèque Pierre et Marie Curie ; construction du centre municipal de santé Jean-Baptiste Lebon

AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondant aux demandes de subventions ainsi que tout document y afférent, notamment tout avenant subséquent

*A l'unanimité,*

**101. Réhabilitation du Centre Dramatique National Nanterre-Amandiers**

---

AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondant aux demandes de subventions notamment avec la Préfecture de la région Île-de-France au titre de la Dotation Régionale d'Investissement et la Région Île-de-France

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Bellier et Mme Feaugas ne prenant pas part au vote,*

**102. Avis de la Ville relatif à l'enquête publique liée au projet de la ligne 15 ouest dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) modificative**

---

EMET un avis favorable à l'exception du point soulevé ci-après sous réserve : de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux, tout particulièrement sur le patrimoine arboré existant à conserver ; du respect du calendrier annoncé ; de la valorisation des espaces publics impactés par les ouvrages annexes après les chantiers et de la bonne prise en compte du respect du cadre de vie des Nanterriens pendant la durée du chantier

EMET un avis défavorable à la réalisation de la gare de la Défense à la rose de Cherbourg sur le territoire de Puteaux jugée comme inutile, coûteuse et source de conséquences difficilement supportables par Nanterre

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Penture et Mme Lacot ne prenant pas part au vote,*

**103. Adhésion de la Ville de Nanterre à la compétence « Infrastructures de charge » du SIPPAREC**

---

CONSTATE l'insuffisance de l'initiative privée en matière d'infrastructure de charge sur le territoire de la Commune

ADHERE à la compétence « Infrastructures de charge »

APPROUVE les conditions administratives, techniques et financières attachées à l'exercice de cette compétence par le SIPPAREC

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens et conventions d'occupation du domaine public

*A l'unanimité,*

**104. Désaffectation et affectation des biens mis à disposition dans la convention d'utilisation du domaine public conclue entre la Ville de Nanterre et le syndicat mixte Autolib' Velib' métropole**

---

CONSTATE la désaffectation des stations et espaces Autolib' susvisée

DECIDE de l'affectation desdits équipements au service public d'infrastructures de charge

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Adam, M. Hmani et M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

**105. Entretien, contrôle et réparation des aires de jeux de plein-air et des installations sportives de proximité**

**Approbation des marchés de fournitures et services**

---

APPROUVE les marchés suivants : lot 1 : Visite d'entretien et réparation des jeux de plein air (y compris la fourniture des pièces détachées) et réparation des sols synthétiques amortissant – Société ECOGOM ; lot 2 : Nettoyage et désinfection des sols amortissants et synthétiques, contrôle et réparation des installations sportives de proximité – Société RECRE'ACTION ; lot 3 : Contrôle normatif des aires de jeux, contrôle des installations sportives de proximité. – Société PRELUD

AUTORISE le Maire à signer lesdits marchés

*A l'unanimité,*

**106. Création d'espaces verts et entretien des espaces verts communaux**

**Approbation des marchés de fournitures et services**

---

APPROUVE le marché du groupement de société EVEN/MARCEL VILLETTE

AUTORISE le Maire à signer ledit marché

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Denois ne prenant pas part au vote,*

**107. Travaux de construction du Centre Municipal de Santé site Jean-Baptiste Lebon**

**Autorisation à signer les marchés de travaux**

---

AUTORISE le Maire à signer lesdits marchés, qui seront attribués par la Commission d'appel d'offres, et tous les actes relatifs à leur exécution, y compris leurs avenants

AUTORISE la signature de l'avenant in°2 de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 028 510,78 € HT

*A l'unanimité,*

**108. Services de traiteur - Période 2021/2025**

**Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS  
Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire de la signer  
Autorisation donnée au Maire de signer les marchés**

---

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes ainsi que la convention constitutive du groupement  
AUTORISE le Maire à signer ladite convention définissant l'organisation du groupement et les obligations de chaque entité, ainsi que, le cas échéant, toutes les mesures d'exécution et avenants ultérieurs  
AUTORISE le Maire à signer, au terme de la procédure d'attribution, les marchés qui en découleront

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Hmani et M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

**109. Fourniture de denrées alimentaires : B.O.F. et charcuterie pâtisseries (lots 1 et 2)**

**Approbation des marchés**

**Autorisation pour le Maire à signer les marchés**

---

APPROUVE les marchés avec les sociétés suivantes : lot 1 : SOCIETE GUILLOT JOUANI - 35 rue Henri Farman – ZA 93297 TREMBLEY EN FRANCE CEDEX et lot 2 : ALPES FRAIS PRODUCTION - Zone Paris Oise – Avenue de Berlin 60126 LONGUEIL SAINTE MARIE

AUTORISE le Maire à signer les contrats et à accomplir l'ensemble des actes d'exécution s'y réfèrent ainsi que, le cas échéant, tous les avenants ultérieurs relatifs à l'exécution de ces marchés

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Gauché-Cazalis ne prenant pas part au vote,*

**110. Fourniture de denrées alimentaires : Volailles, charcuterie de volailles, lapins frais et réfrigérés**

**Approbation du marché**

**Autorisation pour le Maire à signer le marché**

---

APPROUVE le marché avec la société LA NORMANDIE A PARIS - Zone Industrielle de la Poudrette - 36, allée de Luxembourg - 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS

AUTORISE le Maire à signer le contrat et à accomplir l'ensemble des actes d'exécution s'y réfèrent ainsi que, le cas échéant, tous les avenants ultérieurs relatifs à l'exécution de ce marché

PROCEDE au retrait de la délibération DEL2020-180 du 14 décembre 2020

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

**111. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et l'EPT POLD**

**Approbation de la convention constitutive et autorisation donnée au Maire de la signer**

**Autorisation donnée au Maire de signer les marchés**

---

ADHERE au groupement de commandes

APPROUVE la convention du groupement pour les marchés d'assurances et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les marchés de prestations juridiques, les marchés de fournitures et de maintenance informatique, et les marchés de formation du personnel, et prend acte que l'EPT Paris Ouest La Défense y est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes

AUTORISE le Maire à signer ladite convention définissant l'organisation du groupement et les obligations de chaque entité, ainsi que, le cas échéant, toutes les mesures d'exécution et avenants ultérieurs relatifs à cette convention

AUTORISE le Maire à signer, au terme de la procédure d'attribution, les marchés qui en découleront

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Maufrais, M. Ribault, Mme Boussissi-Poullard, M. Guillemaud (pouvoir à Mme Boussissi-Poullard) et M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

**112. Travaux de signalisation horizontale**  
**Autorisation pour le Maire à signer le marché**

---

AUTORISE le Maire à signer ledit marché, et tous les actes relatifs à son exécution, y compris ses avenants

*A l'unanimité des votes exprimés, Mme Bedin, Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin)  
et le groupe « Nous sommes Nanterre » ne prenant pas part au vote,*

**113. Travaux de modernisation et d'extension des installations d'éclairage public**  
**Approbation du marché et autorisation pour le Maire de signer le marché**

---

APPROUVE le marché avec la société SEIP-BIR, pour un montant de maximum de 1 250 000€ HT par an  
AUTORISE le Maire à signer les contrats et à accomplir l'ensemble des actes d'exécution s'y référant ainsi que,  
le cas échéant, tous les avenants ultérieurs relatifs à l'exécution de ces marchés

*A l'unanimité des votes exprimés,  
Mme Bedin et Mme Decis Lartigau (pouvoir à Mme Bedin) ne prenant pas part au vote,*

**114. Location et entretien d'articles textiles**  
**Approbation d'avenants aux marchés 55-2017 et 56-2017**

---

APPROUVE les avenants n°2 conclus avec la société ELIS SERVICES  
AUTORISE Samir ABDELOUAHED, Adjoint au Maire, à signer lesdits avenants

*A l'unanimité des votes exprimés, M. Oubuih ne prenant pas part au vote,*

Il est donné réponse à 4 questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48



LE MAIRE

Patrick JARRY